

# RÈGLEMENT CONCOURS DE NOUVELLES

## « ALORS, J'ÉCRIS »

### Article 1 - Date

Le concours est ouvert jusqu'au 30 juin 2023 à minuit.

### Article 2 - Participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne, quelle que soit sa nationalité à l'exclusion des membres du jury et des membres organisateurs du salon du livre « Marguerittes s'effeuille » de la ville de Marguerittes.

### Article 3 - Thème

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de nouvelle, relatif à l'HISTOIRE (de France, du Monde etc...). Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée, ni en cours de publication.

Le thème est l'HISTOIRE. L'imagination, l'humour et le suspense sont les bienvenus, dans le respect... de l'Histoire réelle !

### Article 4 - Catégories

Les catégories suivantes ont été créées pour ce concours, avec le nombre de pages imposées :

- 📖 8 à 12 ans (1 page)
- 📖 13 à 15 ans (2 pages)
- 📖 16 à 18 ans (2 à 3 pages)
- 📖 Adultes novices (2 à 5 pages)
- 📖 Adultes experts (idem)
- 📖 Catégorie inclusive (audio)

### Article 5 - Mise en page

Les textes devront respecter les minima et maxima cités plus haut.

Mise en page : format A4, interligne 1.5, police Arial 12. Les textes devront être paginés, sans aucune marque distinctive.

### Article 6 - Envoi

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique à l'adresse suivante :

**alorsjecris30320@gmail.com**

Chaque fichier aura pour nom le titre de la nouvelle.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme de l'auteur ne devra être portée sur le texte.

L'objet du mail sera : Prix « ALORS, J'ÉCRIS ».

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail :

- Son nom, prénom, date de naissance, coordonnées postales, téléphonique et électronique,
- le titre de sa nouvelle,
- et la phrase : « j'ai lu et accepte les conditions du présent concours ».

Les données ainsi collectées ne seront pas transmises à des tiers ni aux membres organisateurs.

Chaque candidat recevra un accusé de réception de son mail dans la semaine suivant son envoi. En cas de non réception de cette confirmation, il tient au candidat d'en avertir les organisateurs.

Pour les catégories « jeunesse », mentionner la date de naissance et compléter l'autorisation parentale ci-jointe.

### **Article 7 - Délibération**

Chaque texte sera lu par un jury désigné par le comité de pilotage du salon du livre.

Chaque lecteur attribuera une note d'appréciation commentée, suivant un barème prévu à cet effet.

Le jury se réunira pour sélectionner les textes. Il est responsable de ses choix et n'a pas obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

La liste des gagnants sera publiée à l'issue de la délibération du jury, une semaine avant le Salon du Livre qui aura lieu le 24 septembre 2023.

### **Article 8 - Prix**

Les candidats dont le texte sera sélectionné acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication.

En acceptant le présent règlement, l'auteur cède gratuitement l'exploitation de son œuvre à l'Office Municipal de la Culture pour une durée d'un an et, en conséquence, l'autorise à publier son texte sous forme de recueil collectif, et, ou de livre électronique. Les auteurs s'engagent à ne pas réclamer de rémunération.

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom et code postal, leur photographie, une courte biographie ainsi qu'un extrait de leur texte à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats sur le site de la Mairie de Marguerittes, de sa page Facebook et celle de l'Office Municipal de la Culture et d'une façon générale à titre de publicité de cet événement. Les lauréats, avisés par courriel, seront félicités et récompensés lors de la journée du salon du Livre du 24/09/2023.

### **Article 9- Annulation**

La Comité de pilotage du salon du livre se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre et la qualité des œuvres ne lui semblent pas appropriés et ce sans que sa responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

### **Article 10 - Acceptation règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.